

VOTRE DEMANDE D'IMMATRICULATION

***Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.***

- 1) Rendez vous sur le site immatriculation.ants.gouv.fr
- 2) Choisissez le type de demande que vous souhaitez effectuer
- 3) Connectez vous à votre espace ANTS ou via France Connect
- 4) Cliquez sur «Mon espace véhicule»
- 5) Effectuez votre demande d'immatriculation
- 6) Suivez votre demande en ligne



?

BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHE ?

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)

ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

 <https://www.facebook.com/ANTSdirect>

 [@ANTSdirect](https://twitter.com/ANTSdirect)

Vous pouvez également vous rendre dans
l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures :
www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques